



Conseillers en exercice	44
Présents	35
Nombre de pouvoirs	8
Votants	43

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 094

Marché ordinaire de travaux de voiries intercommunales – Choix du titulaire du marché pour la campagne 2026

Séance du 8 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 juillet à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Gioux, au nombre de trente-cinq sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 2 juillet 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Denis FOUREAU (suppléant de Guy BRUNET) ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Cynthia VELLEINE ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Frédéric THOMAS ; Philippe ESTERELLAS ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Béatrice TOUTIAS (suppléante de Bernard BONNEFOND) ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; François PERREAUT ; Laurence CHEVREUX (suppléante de Vincent PERRIERE) ; Pascaline BLANCHON (suppléante de Pierrette LEGROS) ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX et Valérie BERTIN.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH à Stéphane DUPRAT ; Bernard ROUGIER à Isabelle DUGAUD ; Jean-Pierre LANNET à Cynthia VELLEINE ; Alexis TOURADE à Cyril FIALAIRE ; Nelly FAISSAT SIRIEIX à Mélanie LE NUZ ; Philippe COLLIN à Claude BIALOUX ; Thierry LETELLIER à Benjamin SIMONS ; Jacques TOURNIER à Valérie BERTIN.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur

Gregorio YONG VIVAS.

Contexte :

Au titre de sa compétence « voiries », la Communauté de communes assure la gestion de 200 kilomètres de voiries intercommunales.

Pour remédier aux principales dégradations, un programme annuel de travaux est envisagé. Il vient compléter des opérations d'entretien courant, dont une partie est réalisée en régie par l'équipe polyvalente, ainsi que d'autres interventions ponctuelles de réfection.

Pour cela, un marché de travaux à bons de commande est envisagé au titre de la programmation annuelle 2026. Conformément au code de la commande publique, le marché est fixé avec un montant minimal et maximal travaux à réaliser (60 000 € HT à 90 000 € HT).

Présentation de la demande :

Il s'agit d'attribuer le marché de travaux 2026 à une entreprise titulaire. La forme du marché, accord-cadre à bons de commande, permet de disposer de différentes propositions techniques qui pourront être mobilisées selon les spécificités des tronçons des voiries à traiter. Pour cela, la Communauté de communes procédera à l'émission des bons de commande.

Si une priorisation prévisionnelle est déjà envisagée, notamment à la lecture du diagnostic des voiries réalisées en septembre 2025, celle-ci doit faire l'objet d'une validation avant l'émission des bons de commande au titulaire du marché et dans la limite de l'enveloppe disponible. Le choix des tronçons à reprendre reste à définir.

De plus, un dossier de demande d'aide DETR a été déposé pour bénéficier d'un soutien financier de 40 % en faveur de cette opération et sur la base de l'enveloppe maximale de dépenses (90 000 € HT).

Éléments d'appréciation :

Pour la mise en concurrence de ce marché, la communauté de communes a recouru à une procédure adaptée avec une mise en concurrence réalisée le 26 mai 2026 avec publicité dans un journal d'annonce local et une remise des offres prévue le 18 juin 2026.

Deux sociétés ont présenté une offre : COLAS et EUROVIA. Les deux dossiers déposés sont complets et ils ont été analysés au regard des critères d'évaluation :

- Valeur prix : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Le tableau de synthèse de l'analyse des deux dossiers est le suivant :

		Colas	Eurovia
Qualité technique des prestations 40 %	Procédés et moyens d'exécution des travaux	FTP selon produits et origine des matériaux	Dossier technique détaillé mais généraliste / FTP
	note / 10	10	9
	Sécurité des chantiers	1 conducteur de travaux, 1 chef de chantier 1 chef d'application - Organisation des chantiers - Signalisation, matérialisation des accès, concertation, sensibilisation, disponibilité - Accès sens de circulation - Homme de circulation -	Prise en compte des contraintes locales - Signalétique - Matériels de sécurité - Une organisation de prévention détaillée dans le dossier -
	note / 10	10	10
	Capacité du personnel et références de travaux	Détail des moyens techniques matériels et humains - Moyens de laboratoire - Nombreuses références	Détails des moyens techniques et humains - Nombreuses références locales - Une équipe complète dédiée aux travaux - Moyens bureau études / quelques difficultés techniques sur les derniers chantiers réalisés en 2025
	note / 10	10	8
	Valeur technique et environnementales des variantes proposées	Pas de variantes proposées	Deux variantes techniques proposées : Profilovia / Grave émulsion 0/14 pour reprofilage / PATA
	note / 4	0	3
	Filière tri et développement durable	Attestation gestion des déchets et bilan GES - Un ensemble de mesures prises pour la réduction des GES, la protection de l'eau, la gestion des poussières - Exigences de l'entreprise - Gestion déchets interne COLAS ou REVAL 23 avec traçabilité - Engagement dans l'EC / gros dossier de candidature	organisation des filières tri interne, EC3, Electrolux, Fayolle - Procédures globales de chantier DD - Gestion des poussières - Procédures de mesures compensatoires - Fiche urgence incident pollution
	note / 6	6	6
	note technique / 40	36	36

L'analyse des dossiers techniques montre des offres globalement similaires avec quelques avantages offerts par chacun des candidats. La société COLAS se distingue par ses compétences techniques et références quand la société EUROVIA propose des solutions alternatives qui pourraient se révéler intéressantes localement.

Éléments financiers :

Les candidats ayant fourni une offre de prix basée sur un Bordereau des Prix Unitaires, il est établi une hypothèse technique de travail pour calculer un coût réel des chantiers. L'analyse montre que la société EUROVIA propose des prix bien plus économiques pour les prestations attendues (en majorité des réfections de voiries en « bi-couche » gravillonnée).

		Colas	Eurovia
Prix des prestations 60 %	estimation basée sur un hypothèse de travail	89 145,99 €	65 513,05 €
	note prix / 60	44,1	60,0

Au regard de ces éléments, le classement final des offres est le suivant :

	Colas	Eurovia
Note finale (prix+technique)	80,1	96,0

L'offre de la société EUROVIA obtient les meilleures notes à la fois technique et financière. Il est rappelé au Conseil Communautaire que ce projet a fait l'objet d'une demande d'aide DETR qui doit s'établir à hauteur de 40 % des dépenses.

CONTRE : 1 (François PERREAUT)

ABSTENTION : 6 (Marilyn MONBUREAU, Cyril FIALAIRE + son pouvoir Alexis TOURADE, Michel LULEK, Benjamin SIMONS + son pouvoir Thierry LETELLIER)

POUR : 36

Adopté à la majorité

Sur la base de ces éléments, le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à la majorité, décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition technique et financière de la société EUROVIA sur la base du Bordereau des Prix Unitaires et suivant une dépense d'investissement du budget prévisionnel 2026 – compte 2315,
- **D'AUTORISER** la signature de l'Acte d'Engagement afférent à ce marché public avec la société EUROVIA.

Ainsi fait et délibéré le 8 juillet 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président



REÇU EN PREFECTURE

le 23/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260708-2026_094-DE